

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024 Second exercice financier 2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé à mon bureau de la Municipalité sous format électronique le 14 septembre 2022. L'année 2023 constitue le second exercice financier de ce rôle.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision à ce sujet conformément à l'article 124 de ladite loi.

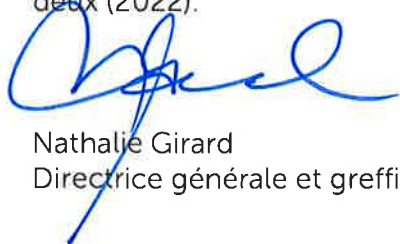
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2023;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC DE MONTCALM  
1540, rue Albert  
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet et disponible à l'endroit précisé ci-dessus
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 148 de la MRC de Montcalm selon l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Julienne, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille vingt-deux (2022).



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière